

# Règlement de la Bourse 2026

## BOURSE AUX VELOS / Tournefeuille

Organisée par Vélo Tournefeuille de l'association « 2 Pieds 2 Roues »

- Les dépôts se font place de la Mairie de Tournefeuille.
- Peuvent être soumis à la vente : vélos, trottinettes, carrioles ou tout autre moyen de déplacement personnel sans moteur thermique. Ne sont pas acceptés les pièces détachées, les rollers et les casques.
- Seuls sont acceptés les matériels en bon état de marche. Peuvent être refusés par l'organisateur des matériels jugés en état non satisfaisant.
- Les matériels acceptés sont vendus dans le cadre d'une transaction entre particuliers. Le rôle et la responsabilité de l'association « 2 Pieds 2 Roues » se limite à la mise en relation et à la gestion matérielle de la bourse.
- Une fiche de dépôt est renseignée pour chaque dépôt (coordonnées, type de vélo, prix demandé, etc.) Le vendeur s'engage sur l'honneur sur la licéité de l'origine des articles déposés, il devra présenter une pièce d'identité au moment du dépôt. Le bicycode, s'il est présent, sera vérifié (sur le site <https://apic-asso.com/>, voir QR code ci-dessous) lors de l'enregistrement par l'organisateur.
- La Bourse aux vélos est réservée aux particuliers. Les dépôts de professionnels ne sont pas acceptés.
- Un coupon est remis à chaque propriétaire du matériel déposé, afin de l'identifier lors du retrait ou paiement du matériel.
- Les prix sont libres mais l'organisateur se réserve le droit de refuser la vente d'un matériel à un prix trop élevé.
- Dans le cadre de la vente, 10 % du prix de vente revient à l'organisation\*. Le bénéfice de la bourse servira à financer les prochaines manifestations organisées par l'antenne Tournefeuille de l'association 2p2r (<http://2p2r.org/l-asso-10/antennes-locales/tournefeuille/>)
- L'association 2P2R réglera directement le montant de la vente par chèque ou espèce à la personne adulte lui rapportant le coupon correspondant au vélo vendu.
- Chaque matériel non vendu devra être récupéré par son propriétaire muni du coupon correspondant et cela jusqu'à l'horaire précisé dans l'annonce.
- Tout matériel non récupéré ne pourra être réclamé et deviendra la propriété de l'organisateur.
- L'organisateur n'assume pas de contrôle technique des matériels et n'accorde aucune garantie sur leur état, qui relève de la seule responsabilité du déposant. L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas d'accident survenant du fait du mauvais état d'un matériel ou vélo vendu en l'état par son intermédiaire.
- Si le vélo est gravé, le vendeur s'engage à transférer les coordonnées du bicycode au nom de l'acheteur. La responsabilité de l'organisateur ne pourra être engagée sur ce point.
- Les informations collectées lors de la Bourse aux vélos sont utilisées pour la gestion des dépôts, des ventes et d'éventuels litiges. Elles sont conservées par l'association « 2 Pieds 2 Roues » pendant un maximum de 5 ans, puis supprimées.

\*L'organisation est assurée par Vélo Tournefeuille, antenne de l'association « 2 Pieds 2 Roues » de Toulouse. Le porteur juridique et financier de l'opération est l'association 2 Pieds 2 Roues.

